



## **ASSEMBLEE MONDIALE AMAZIGHE**



**Les correspondances déposées au bureau d'ordre  
pour Monsieur Nasser BOURITA,  
Ministre des Affaires Étrangères, de la Coopération africaine  
et des Marocains résidant à l'étranger  
du Royaume du Maroc  
de la part de l'Assemblée Mondiale Amazighe (AMA)**



## ASSEMBLEE MONDIALE AMAZIGHE

Présidence : 5 Rue Dakar Appt.7

10040 Rabat / Maroc

GSM: 06 68 29 21 53

WhatsApp: 00 212 614 155 155

Fax: 00 212 537 727 283

Mail : rachid.raha@gmail.com

Rabat, 14 juin 2022/2972.

**Excellence M. Nasser BOURITA,  
Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine  
et des Marocains résidant à l'étranger du Royaume du Maroc**

**Objet : respect des droits des Amazighs**

Excellence,

Nous avons le plaisir de vous joindre la copie de notre récente correspondance à votre collègue, le ministre de l'Education nationale qui vient d'exclure l'enseignement de la langue officielle amazighe aux enfants des Marocains résidents à l'Etranger, et qui, malheureusement continue à ignorer et à manquer au respect des droits des Amazighs.

Nous profitons aussi de cette correspondance pour vous joindre les conclusions de notre dernière et dixième assemblée générale des Amazighs du monde, et de vous rappeler, de nouveau, nos légitimes **droits amazighs**:

-du fait que la loi organique n ° 26.16, concernant la mise en œuvre du caractère officiel de la langue amazighe est entrée officiellement en vigueur, publié au Bulletin Officiel sous le numéro 6816, depuis 26 septembre 2019, nous vous prions de ne pas oublier d'inclure la langue amazighe dans tous les programmes éducatives et conventions bilatérales, et plus particulièrement au sein des accords bilatérales avec le Royaume du Maroc concernant les « Enseignements de Langue et de Culture d'Origine (ELCO) ».

-d'intégrer l'enseignement de la langue amazighe au sein des centres culturels et instituts scolaires qui se trouvent à l'étranger, et plus particulièrement en Europe, et de penser à



organiser des activités sociales, culturelles, artistiques et académiques en faveur de la promotion et de la connaissance de la culture et civilisation millénaires amazighes.

-de bien vouloir traduire en amazighe et d'écrire en graphie Tifinagh vos écriteaux et vos plaques de signalisation de votre ministère, des ambassades et des divers départements consulaires, ainsi que dans vos conférences de presse.

- de respecter l'identité historique de toute l'Afrique du Nord en rectifiant l'appellation discriminatoires de « **Maghreb Arabe** », car il est tout-à-fait incohérent de continuer à utiliser des terminologies à connotation idéologique, qui ne font que blesser profondément les sentiments, la sensibilité, l'identité et la fierté des millions de citoyennes et citoyens originaires du continent africain, et celles et ceux de vos propres compatriotes d'origine nord-africaine. En effet, il est plus correct d'utiliser «**Afrique du Nord**», « **Tamazgha** », ou encore « **Grand Maghreb** ». Surtout depuis la découverte mondiale en 2017 que *l'homo sapiens* le plus vieux du monde, est désormais découvert, au Maroc, à 70 km de Marrakech, à « **Adrar n Ighud** » (ou « Djebel Irhoud » en arabe) datant de 315 mille ans, et qui est, en fin de compte, l'ancêtre de tous les peuples du monde. En effet, toutes les dernières découvertes archéologiques et toutes les conclusions des différentes disciplines scientifiques et historiques attestent que presque toutes les populations actuelles d'Afrique du Nord, qu'elles soient marocaines, algériennes, tunisiennes, libyennes, égyptiennes, mauritaniennes, canariennes et touarègues, sont toutes d'origine « Amazighe ». Et d'œuvrer à préparer un bon dossier à déposer à l'**UNESCO** en faveur de la reconnaissance de ce site d'« **Adrar n Ighud** » comme patrimoine mondiale de l'humanité.

En espérant avoir attiré votre attention et vous conduire à vous pencher consciencieusement sur ces requêtes, nous vous prions d'agréer, Excellence, l'expression de notre considération fort distinguée.

Signé : **Rachid RAHA**

**Président de l'Assemblée Mondiale Amazighe (AMA)**

  
Amazigh World Assembly  
ⵜⴰⴳⴷⵓⴷⴰ ⵜⴰⴷⵓⴷⴰ ⵜⴰⴳⴷⵓⴷⴰ  
Assemblée Mondiale Amazighe  
Amazigh Wereld Assemblée



**ASSEMBLEE MONDIALE AMAZIGHE**

5 Rue Dakar Appt.7/ Rabat

GSM: 06 68 29 21 53

Web: [www.amamazigh.org](http://www.amamazigh.org)

Mail : [rachid.raha@gmail.com](mailto:rachid.raha@gmail.com)

Rabat, le 01 Février 2023/2973

**Son Excellence M. Nasser BOURITA,  
Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Marocains résidant  
à l'étranger du Royaume du Maroc,**

**Objet : demande aux ambassadeurs d'arrêter de falsifier l'histoire du Maroc et  
de recruter des enseignants de la langue amazighe pour la scolarisation des  
enfants des citoyens marocains résidant à l'étranger**

Monsieur le Ministre,

Nous sommes profondément stupéfaits que l'ambassadrice de notre royaume au Royaume d'Espagne réduit la longue histoire du Maroc à l'arrivée des conquérants « Arabes » en Afrique du Nord (1) sur la web officielle de l'ambassade, en persistant à falsifier notre riche histoire comme l'avait déjà et maladroitement soutenu l'ambassadeur Youssef Amrani lorsqu'il était destiné en Afrique du Sud (2), en réduisant l'histoire du Maroc à une courte période de 12 siècle seulement, -lorsque la tribu amazighe des Aouraba avait offert refuge et nommé sultan Idriss Premier-, en allant en contradiction totale de contenu du discours royal, soutenu à l'occasion de la célébration de la fête du Roi et du Peuple, du 20 août 2021, où Sa Majesté Le Roi Mohamed VI avait déclaré que : *« Le Maroc est visé du fait qu'il est un Etat pleinement constitué depuis plus de douze siècles, outre une longue histoire amazighe... ».*

Nous vous demandons de faire votre possible pour que nos représentations diplomatiques cessent de persister à falsifier notre « mémoire collective », qui dépasse, désormais, les dynasties musulmanes, et qui s'enracine au-delà des quatre siècles de présence romano-phénicienne et des royaumes maures et rétrocedant jusqu'à la préhistoire, et en remontant jusqu'à « l'Homme d'Adrar ighoud », qui constitue pour le moment l'aïeul de toute l'humanité, depuis 315

000 ans ! Et par conséquent de les conseiller d'être fiers de notre histoire plurimillénaire qui dépasse même les 33 siècles qu'avait résumé Mohamed Chafik dans son livre et que l'historienne Halima Ghazi-Ben Maïssa résume formidablement en ces termes : « *Tout le monde sait que le pays de Tamazgha (Afrique septentrionale ou Berbérie) avait connu une occupation fabuleuse de sa terre depuis l'Australopithèque jusqu'à l'homme historique en passant par l'Homo Erectus, l'Homo sapiens d'Ighoud, l'homme sapiens sapiens (auteur de la culture atérienne), le Mechti Afalou (auteur de la culture mouilahienne nommée à tort d'Ibéro-maurusienne) et le Capsien ...* » (3) .

Monsieur Le Ministre,

Laissez-nous vous confesser que ce n'est pas de tout normal que des ambassades accréditées au Maroc, comme celles d'Espagne, d'Allemagne, de France, des USA, du Canada, de Suisse, d'Angleterre, de Suède, de Pologne, de Finlande, de la Palestine et de l'Union Européenne... félicitent le peuple marocain pour leur nouvel an amazigh 2973 et que nos ambassadeurs à l'étranger l'ignorent complètement pour le fêter et partager la joie de sa célébration avec nos communautés résidentes à l'étranger, à l'exception bien sûr de celle de la Belgique !

Notre ambassadrice Madame Karima BENYAICH vient d'être élue présidente de la Commission permanente du Conseil diplomatique de « Casa Mediterraneo » à Alicante le week-end dernier et ça serait fort recommandable qu'elle sache que les Amazighs seraient à l'origine de la création de la civilisation méditerranéenne, avant la venue même des phéniciens, l'apparition de l'empire romain et la conquête des Arabes et des Ottomans, selon les études de l'anthropologie génétique du prestigieux immunologue espagnol Dr. Antonio Arnaiz Villena de l'Université Complutense de Madrid (4) et selon l'une des études de notre prestigieux amazighologue Mohamed Chafik (5).

Monsieur Le Ministre,

Dans son discours adressé à la Nation à l'occasion du 69e anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple, de ce 20 août 2022, S.M. le Roi avait rappelé la pertinente question de ce qu'on a fait pour l'encadrement religieux et éducatif nécessaire aux plus de 5 millions de marocains à l'étranger, y compris les centaines de milliers de juifs.

Jusqu'à maintenant, et à notre connaissance, ni votre ministère, ni votre comité thématique de la commission technique dédié à l'encadrement culturel, cultuel et éducatif, ni le **ministère de l'Education national**, interpellé par une vingtaine

d'ONG en juin dernier (6), ni le **Conseil de la Communauté Marocaine à l'Étranger** (CCME), ni la **Fondation Hassan II pour les MRE** ne se sont penché à prendre des mesures ou/et élaborer des initiatives ou des projets en faveur de recruter des enseignants de langue amazighe pour les missions éducatives étrangères, en respectant la Constitution du premier juillet 2011, et la loi organique n ° 26.16. Pourtant, la majorité écrasante des citoyens marocains résidents à l'étranger sont originaires de nos régions amazighophones de Souss, du Rif, de Moyen Atlas et d'Assamer (Sud-Est), et qui ont eu, cette année écoulée, l'extraordinaire exploit de contribuer au PIB national avec plus de 100 milliards de dirhams !

Monsieur Le Ministre,

Comme vous faites partie du gouvernement d'Amghar Aziz AKHENNOUCH et selon la circulaire N° 5/2021, vous exercez le pouvoir exécutif, sous l'autorité du chef de gouvernement, nous avons le plaisir de vous rappeler ce que nous avons déjà exposé dans le courrier déposé au sein de votre ministère le 15 juin 2022, par rapports au respect des droits des Amazighs que :

-du fait que l'article 5 de la Constitution marocaine stipule que la langue amazighe est officielle, à côté de l'arabe, depuis 2011, que la loi organique n ° 26.16, concernant la mise en œuvre du caractère officiel de la langue amazighe est adoptée depuis 2019, et que le président du gouvernement **Aziz Akhannouch** vient de renforcer son usage dans l'administration publique (7), nous vous prions bien d'avoir l'amabilité de prendre en compte la langue amazighe, et d'essayer de l'inclure, le plus possible, au sein de tous les programmes éducatives, projets culturels et conventions bilatérales, et plus particulièrement au sein des accords bilatérales de notre pays avec les pays européens concernant les « Enseignements de Langue et de Culture d'Origine (**ELCO**) », mis en œuvre sur la base d'une directive européenne du 25 juillet 1977 visant à la scolarisation des enfants des travailleurs migrants, et sachant bien que l'**ONU** et l'**UNESCO** vient de lancer officiellement à partir de Paris, le 13 décembre passé, la **Décennie Internationale des langues autochtones DILA 2022-2032**.

-d'intégrer l'enseignement de la langue amazighe au sein des centres scolaires et culturels qui se trouvent à l'étranger, sans oublier de penser à organiser des activités sociales, culturelles, artistiques et académiques au sein de ces centres en faveur de la promotion de la connaissance de la culture, du patrimoine matériel et immatériel, de l'histoire et civilisation amazighes.

- de bien vouloir traduire en amazighe et d'écrire en graphie « Tifinagh » les écriteaux et les plaques de signalisation de nos diverses ambassades et

départements consulaires. Sans oublier de traduire votre ministère en amazighe à côté de l'arabe (et de l'anglais) dans vos conférences de presse, comme l'a fait le porte-parole du gouvernement.

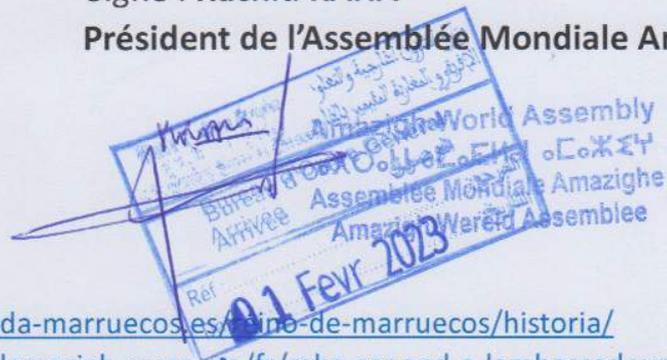
- de respecter l'identité historique de notre royaume, -et par extension de toute l'Afrique du Nord-, comme l'ont révélé au monde les exploits de l'équipe de football du Maroc au mondial de Qatar-2022, en rectifiant l'appellation discriminatoire de « **Maghreb Arabe** », car il est tout-à-fait incohérent de continuer à utiliser des terminologies à connotation idéologique, qui ne font que blesser profondément les sentiments, la sensibilité, l'identité et la fierté des millions des citoyens marocains (et nord-africains). En effet, il est préférable d'utiliser les termes de l'«**Afrique du Nord**», du « **Tamazgha** », ou encore du «**Grand Maghreb**» selon le préambule de notre constitution.

Monsieur Le ministre,

Dans l'espoir que vous preniez en compte sérieusement nos requêtes et que vous entamiez une politique volontariste contre cette discrimination raciale à l'encontre de l'histoire du Royaume du Maroc et de sa langue officielle amazighe, veuillez agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Signé : **Rachid RAHA**

**Président de l'Assemblée Mondiale Amazighe (AMA)**



Notes :

- (1)- <http://www.embajada-marruecos.es/maroc-de-marruecos/historia/>
- (2)- <https://amadalamazigh.press.ma/fr/raha-repond-a-lambassadeur-amrani-le-maroc-shonore-par-un-passe-depassant-largement-les-12-siecles-et-remontant-jusquau-berceau-de-lhumanite/>
- (3)- Halima Ghazi-Ben Maïssa in Le Monde Amazigh n°66, septembre 2005.
- (4)- Dr. Antonio Arnaiz Villena & Jorge Alonso García: Egipcios, Bereberes, Guanches y Vascos”, Editorial Complutense de Madrid, 2000.
- (5)- Mohamed Chafik : « Les berbères, leur contribution à l'élaboration des cultures méditerranéennes », Le Monde Amazighe, n° 67, décembre 2005
- (6)- <https://amadalamazigh.press.ma/fr/des-ong-amazighs-interpellent-le-ministre-marocain-de-leducation-nationale-sur-les-motifs-dexclusion-de-lenseignement-de-la-langue-officielle-amazighe-aux-enfants-des-mre/>
- (7)- <https://lematin.ma/express/2023/aziz-akhannouch-integre-lamazigh-ladministration-publique/385424.html>



Royaume du Maroc  
Conseil de la Communauté  
Marocaine à l'Étranger  
Arrivée  
N°: ..... Date: .....

## ASSEMBLEE MONDIALE AMAZIGHE

Tel: 00 212 668 292 153 / Web: [www.amamazigh.org](http://www.amamazigh.org) / Fb: [agrawamadlan](https://www.facebook.com/agrawamadlan) / Mail : [rachid.raha@gmail.com](mailto:rachid.raha@gmail.com)

Rabat, le 10 août 2023/2973

### A Messieurs :

**Nasser BOURITA**, Ministre des Affaires Étrangères, de la Coopération et des Marocains résidant à l'étranger (MRE) du Royaume du Maroc,

**Chakib BENMOUSSA**, Ministre de l'Éducation Nationale

**Omar AZZIMAN**, Président délégué de la Fondation Hassan II pour les MRE

**Abderrahman ZAHY**, Secrétaire Général de la Fondation Hassan II pour les MRE

**Driss EL YAZAMI**, Président du Conseil de la Communauté Marocaine à l'Étranger (CCME)

**Abdellah BOUSSOUF**, Secrétaire général du CCME

### Objet: Discrimination persistante à l'encontre des Amazighs de la communauté marocaine résidente à l'étranger

Messieurs, azul,

A l'occasion de la journée nationale de migrant, nous avons le plaisir de vous adresser cette correspondance sur le thème de la persistance de la discrimination des Amazighs de la communauté marocaine résidente à l'étranger de la part de vos institutions.

Dans un discours adressé à la nation à l'occasion du 69ème anniversaire de la révolution du roi et du peuple, Sa Majesté le Roi a appelé à « *moderniser et réhabiliter le cadre institutionnel de la communauté marocaine à l'étranger, et reconsidérer le modèle de gouvernance des institutions, en vue d'accroître leur efficacité et leur intégration* ». Dans son allocution, Sa Majesté a ajouté : « *Nous devons constamment nous demander : que leur avons-nous prévu pour consolider ce lien avec la patrie ? Le cadre législatif et les politiques publiques tiennent-ils compte de leur vie privée ? Les mesures administratives sont-elles à la mesure de leur situation ? Leur avons-nous fourni l'encadrement religieux et éducatif nécessaire ?* ». Les politiques publiques «*sont dans l'intérêt de cette communauté et lui consacrent un soutien fort par la création d'un dispositif*

*spécial, dont la mission est d'accompagner les compétences et les talents marocains à l'étranger, et de soutenir leurs initiatives et projets."*

Un an après ce Discours Royal, et compte tenu des correspondances de notre organisation Assemblée Mondiale Amazighe, quelles raisons poussent ces différentes institutions à continuer à l'exclusion de l'enseignement de la langue amazighe aux enfants des citoyens marocains résidants à l'étranger ? Et pourtant et à chaque occasion, ces institutions, et d'autres, mentionnent que l'amazigh est un bien commun pour tous les Marocains, sans exception. Ainsi que cette négligence continuelle de la Constitution, de la loi et des discours royaux que Sa Majesté a porté sur l'amazighité depuis le discours historique d'Ajdir jusqu'à la reconnaissance du nouvel an amazigh comme fête officielle pour tous les Marocains. Aujourd'hui, on est en droit de s'interroger sur le sort des discours royaux et où est passée « *la modernisation et la réhabilitation du cadre institutionnel de la communauté marocaine à l'étranger ?* », et de se demander « *si le modèle de gouvernance des institutions existantes a-t-il été effectivement revu, dans le but d'accroître leur efficacité et leur intégration ?* ».

Permettez-nous de vous confesser que, malheureusement, il n'y a pas eu de changement tangible au sein des différentes autorités concernées, et qu'elles n'ont pas interagi avec la volonté royale exprimée dans le texte de ce discours. Et nous, en tant que société civile, suivant ce dossier lié à la communauté marocaine résidente à l'étranger de très près, nous n'avons ressenti aucune volonté de la part d'aucune de vos institutions de traiter avec la langue amazighe, la langue officielle de l'État et le bien commun de tous les Marocains. Au contraire, vos institutions ont fait preuve d'un cuisant échec à mettre en œuvre ce que Sa Majesté avait désiré, et par conséquent, votre incapacité à s'acquitter de vos fonctions comme il se doit, et nous mentionnons en particulier la discrimination persistante et incompréhensible à l'encontre de l'identité amazighe de la communauté marocaine à l'étranger.

Nous avons envoyé, à plusieurs reprises, des courriers au Ministre de l'Education Nationale (1) et à diverses institutions similaires concernant l'enseignement du tamazight aux enfants des Marocains à l'étranger. Nous avons attiré plus d'une fois l'attention du ministre de l'Éducation nationale sur le fait que le mépris total du ministère pour l'enseignement de l'amazigh aux enfants de la communauté marocaine à l'étranger est une démarche délibérée qui reflète une discrimination raciale, qui va tout à fait à l'encontre de l'esprit de la Constitution de 1<sup>er</sup> juillet 2011, au contenu de l'article 5 de celle-ci, et aux objectifs de la loi organique n° 16-26 relatif à la mise en œuvre des étapes d'activation de l'officialité de l'amazigh et des modalités de son intégration dans le domaine de l'éducation et dans les domaines prioritaires de la vie publique (2). Sans oublier que cela se fait

en violation flagrante des articles 7 et 8 de la Convention internationale des droits de l'enfant et des recommandations émises par l'UNESCO et par la Banque mondiale concernant l'importance de la langue maternelle dans l'éducation des enfants.

Nous vous rappelons que la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, Mme E. Tendayi ACHIUME (3), qui s'est rendue au Royaume du Maroc en décembre 2018, avait souligné que la discrimination persiste à l'encontre des Amazighs en raison de leur langue et de leur culture. En conséquence, elle avait, elle aussi, renouvelé cette insistante recommandation appelant le Royaume du Maroc à "***intensifier les efforts pour faire en sorte que les Amazighs ne soient pas victimes de discrimination raciale dans l'exercice de leurs droits fondamentaux, notamment en ce qui concerne l'éducation...***".

Nous sommes très surpris par l'exclusion totale de la culture et de la langue amazighe, et nous considérons que la poursuite de la ratification des lois, décisions et projets intéressant le domaine des langues et de la culture marocaines aux émigrés avec l'exclusion totale de la langue amazighe représente clairement une discrimination et un racisme contre la langue et la culture de millions de Marocains, à l'intérieur et à l'extérieur du Maroc, tout en soulignant que l'écrasante majorité de la communauté marocaine résidente dans divers pays européens et dans le monde est d'origine amazighe et amazighophone.

Nous réaffirmons **la nécessité d'enseigner la langue amazighe aux enfants des Citoyens Marocains Résidents à l'Étranger**, et de travailler à partir de vos institutions pour établir une pleine égalité entre la langue arabe et la langue amazighe, à l'intérieur et à l'extérieur du Maroc, et ce afin de respecter la constitution marocaine, qui stipule dans son préambule que : « *...le Royaume du Maroc réaffirme ce qui suit et s'y engage à bannir et combattre toute discrimination à l'encontre de quiconque, en raison du sexe, de la couleur, des croyances, de la culture, de l'origine, sociale ou régionale, de la langue, de l'handicap ou de quelque circonstance personnelle que ce soit* ».

Nous vous rappelons également que Sa Majesté le Roi Mohamed VI a affirmé à l'occasion de la décision de reconnaissance de nouvel an amazigh que: « ***l'Amazighe en tant que composante essentielle de l'identité marocaine authentique riche par la pluralité de ses affluents et patrimoine commun à tous les Marocains sans exception*** ».

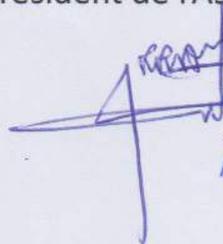
En conclusion, Sa Majesté le Roi, dans son dernier discours à la nation à l'occasion du vingt-quatrième anniversaire de son accession au trône, a mis en évidence l'importance du sérieux, de la sincérité et du dévouement au travail afin de

permettre au Royaume de réaliser de nombreuses réalisations et surmonter ses difficultés. Il a affirmé que : « *Le sérieux que Nous exaltons n'est pas un terme vide de sens, de portée purement formelle. C'est, au contraire, un concept intégré qui recouvre un ensemble d'idéaux et de principes opératoires. Aussi longtemps que le sérieux est le moteur de nos actions, nous réussirons à renverser les difficultés et à relever les défis...Le sérieux doit constamment définir notre ligne de conduite, dans la vie de tous les jours comme au travail. Par conséquent, il doit être de rigueur dans tous les secteurs d'activité : ... dans le domaine politique, administratif et judiciaire, il importe que prévale le dévouement au service du citoyen, par l'identification de profils qualifiés, par la primauté accordée aux intérêts supérieurs de la Nation et des citoyens, loin des surenchères et des calculs étroits.* ».

En définitive et par conséquent, nous vous appelons vivement, en tant que hauts responsables de vos institutions, à être "sérieux" dans le traitement de cet important dossier lié à l'enseignement de la langue et de la culture amazighes aux enfants des Citoyens Marocains Résidents à l'Étranger, ceci en accord avec le respect de la Constitution, de la loi organique et de la Volonté Royale. Sinon, reconnaissez et admettez votre incapacité à gérer ce dossier à cause de vos considérations idéologiques et présentez vos démissions pour laisser la place à d'autres personnalités plus ouvertes et plus respectueuses de la Constitution et des lois marocaines, des personnalités imprégnées des valeurs de pluralisme, de diversité et de démocratie.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Signé : Rachid RAHA,  
Président de l'Assemblée Mondiale Amazighe



Amazigh World Assembly  
ⵎⴰⵔⴰⵎⴰⵏ ⵎⴰⵔⴰⵎⴰⵏ ⵎⴰⵔⴰⵎⴰⵏ  
Assemblée Mondiale Amazighe  
Amazigh Wereld Assemblée

Notes :

(1) <https://www.gitpa.org/PDF/220616%20MAROC%20Des%20ONG%20Amazighs%20interpellent%20le%20ministre%20marocain%20de%20l'education%20.pdf>

(2) [http://www.sgg.gov.ma/Portals/1/lois/Loi\\_26.16\\_Ar.pdf?ver=2019-10-31-150558-640](http://www.sgg.gov.ma/Portals/1/lois/Loi_26.16_Ar.pdf?ver=2019-10-31-150558-640)

(3) <https://amadalamazigh.press.ma/fr/lonu-demande-au-maroc-dintensifier-les-efforts-pour-que-les-amazighs-ne-soient-pas-victimes-de-discrimination-raciale/>



## ASSEMBLEE MONDIALE AMAZIGHE

Présidence : 5 Rue Dakar Appt.7  
10040 Rabat / Maroc  
GSM: 00 212 668 292 153  
WhatsApp: 00 212 614 155 155  
Mail : [rachid.raha@gmail.com](mailto:rachid.raha@gmail.com)

Rabat, 19 octobre 2023/ⴰ-2973.

A l'aimable attention de leurs excellences :

- M. Nasser BOURITA, Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Marocains résidant à l'étranger du Royaume du Maroc ;
- M. Abdoulaye DIOP, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de la République du Mali
- M. Sameh CHOUKRY, Ministre des Affaires Etrangères - République Arabe d'Egypte ;
- M. Nabil AMMAR, Ministre des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger de la République de Tunisie
- M. Mohamed SALEM OULD MERZOUG, Ministre des affaires étrangères de la Coopération et des Mauritanien de l'Extérieur de la République Islamique de Mauritanie ;
- Mme. Aïssata TALL SALL, ministre sénégalaise des Affaires étrangères de la République du Sénégal;
- Mme. Ragnagnèwendé Olivia ROUAMBA, Ministre des Affaires Etrangères de la République du Burkina Fasso ;
- M. Mahamat Saleh ANNADIF, Ministre des Affaires Etrangères de la République du Tchad
- M. Abdelhamid DBEIBEH, Chef du Gouvernement d'Union nationale de Libye

**Objet : terrorisme djihadiste au Sahel, génocide des Touarègues d'Azawad et le jeu macabre des Généraux algériens**

Excellences,

L'Assemblée Mondiale Amazighe (AMA), en tant qu'ONG internationale de défense des droits des Amazighs, vous interpelle sur une question primordiale qu'est l'avenir proche de l'Azawad et la paix au Mali et au Sahel.

وزارة الشؤون الخارجية والتعاون الاتصال Bureau d'Ordre Général Arrivée الوصول	
Ref: 19 Octo 2023 Date: 19 Octo 2023	المرجع: التاريخ:

Nous sommes stupéfaits de voir les responsables gouvernementaux de l'Algérie se proposant comme médiateurs au Niger, à la suite du coup d'Etat contre son président emprisonné Mohamed BAZOUM, comme ils l'ont déjà fait avec le Mali en imposant à Bilal AG CHERIF les Accords d'Alger de 2015. Nous saluons profondément la réponse claire et courageuse des nouvelles autorités nigériennes de leur position de rejeter ladite médiation. Effectivement, les officiers algériens, connus pour leurs sales besognes, jouent diaboliquement le rôle des pyromanes psychopathes qui provoquent des incendies, et en même temps, ils se présentent comme des sapeurs-pompier salvateurs qui essaient d'aider à éteindre le feu !

Si le Mali a connu divers coups d'Etat, suivi par le Burkina-Faso et récemment par le Niger c'est principalement à cause de l'insécurité provoquée par les groupes terroristes djihadistes et que les militaires de ces pays de Sahel n'arrivent, malheureusement, pas à éradiquer ! Souvent, on oublie facilement de poser la question du fond : qui est à l'origine de la création de ces dits groupes terroristes au désert du Grand Sahara et du Sahel, qui était connu comme une région de paix et de solitude depuis des siècles, et où vivaient en harmonie et en respect divers groupes ethniques, principalement les Touarègues, les Maures, les Peuls et les Dogons, les Toubous, les Songhaïs... ?

Notre ONG, l'Assemblée Mondiale Amazighe, ne cesse de pointer le doigt sur les services secrets militaires algériens [1], qui étaient derrière la création du groupe terroriste *Al Qaïda au Maghreb islamique (AQMI)*, comme l'attestent la pertinente étude de François Gèze et Salima Mellah [2]. De ce fait, ils sont les responsables directs de tous les meurtres commis, et qui continuent à être commis, au sein des pays du Sahel. Ces services secrets militaires d'Algérie, connus sous le nom de la DRS (avant de changer en DGDSE), non seulement finançaient, conseillaient et fournissaient des informations satellitaires à ses mercenaires djihadistes au Sahel, comme le célèbre Iyad AG GHALI d'Ansar Dine et à qui ils lui procuraient (et lui procurent toujours) refuge sur son sol, sinon ils fournissaient également des candidats à AQMI (même si elle a pris une nouvelle dénomination qu'est le Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans-GSIM), comme des recrutements parmi les sahraouis des camps de Tindouf [3].

En réalité, si le Sahel s'est transformé en une poudrière, qui a déstabilisé le Mali, le Burkina-Faso et le Niger (et qui pourrait toucher d'autres pays africains comme la Mauritanie et le Tchad), cela revient, premièrement, à la responsabilité notoire des généraux algériens. Deuxièmement, ils ne sont pas les seuls, sinon ils comptent avec la complicité malheureuse, effective et incompréhensible de l'Etat français. Comment ?

En effet, M. Romano PRODI, ex-président de la Commission Européenne et envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour le Sahel, de 2012 à 2014, à une question de *Jeune Afrique : un Etat de l'Azawad vous paraît-il viable ?*, il avait répondu, pertinemment, que : « **je fonde l'espoir d'un accord acceptable entre Bamako et les groupes armés. Car je considère que, sans accord avec le Nord, il n'y aura jamais de paix au Mali** ». [4]. C'est dans ce sens et sur la même longueur d'onde que notre président délégué de notre ONG, Dr. Mimoun CHARQI avait proposé que la solution idéale à l'insécurité régnante au Sahel ne pourrait se résoudre que par une résolution fondamentalement politique : celle de l'application de l'article 3 de la « Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones » et l'octroi du statut d'autonomie politique à Azawad dans le cadre d'un état fédéral malien, à l'exemple du Kurdistan Irakien [5], et inspiré de notre « *Manifeste de Tamazgha, pour une Confédération démocratique, sociale et transfrontalière, basée sur le droit à l'autonomie des régions* » [6]. Une solution à laquelle se sont accordés les parties au conflit malien à Ouagadougou, le 4 décembre 2012, à l'initiative de l'ex-président burkinabé Blaise COMPAORE, qui comptait avec le soutien de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) où la partie gouvernementale et la partie des représentants du Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNLA), en insistant sur « le rejet du terrorisme » et sur le respect de l'intégrité territoriale, se sont accordés sur la « nécessité de créer un cadre de dialogue pour obtenir la cessation des hostilités » et où le MNLA renoncerait à l'indépendance du Nord en échange de garanties sur une « large autonomie » [7], à l'exemple de la proposition marocaine de 2017 pour régler la question saharienne.

Cependant, toutes ces propositions politiques de régler ce différend se sont avortés à cause de l'attitude belligérante de la France, en déclenchant son armée, unilatéralement, l'opération « **Serval** », en janvier 2013, suivi par l'opération « **Barkhane** » où elle avait déployé plus de 5000 soldats et des moyens budgétaires conséquents arrivant annuellement à un milliard d'euros. Sans oublier l'opération de la « **Task Force Takuba** » de 2020 où elle a réussi à impliquer plusieurs gouvernements de l'Union Européennes (Allemagne, Belgique, Pays-Bas, République Tchèque, Danemark, Estonie, Portugal, Suède...). La France s'entêtait à privilégier la solution militaire aux solutions politiques ! Alors, la voici que ces forces spéciales militaires se retrouvent expulsées de Mali, et maintenant, en train d'être expulsées de Niger, avec une insécurité plus accrue et où les divers groupes terroristes pullulent dans la région du Liptako des trois frontières ! Pire, l'actuel président français, M. Emmanuel MACRON, essaie de blanchir les généraux criminels d'Algérie, comme le général M'henna DJEBBAR, qui est directement le commanditaire du macabre et vil assassinat des sept moines français de Tibhirin, que

le journaliste Hichem ABOUD vient de nous rappeler dans une récente vidéo et article [8] ! Les autorités françaises ne font rien de rien pour traduire en justice ce criminel, à la tête des services secrets et principal interlocuteur des services secrets français ? Normalement, la France devait traduire ce dernier devant la CPI, à l'exemple de qua a fait le Tribunal Pénal Fédéral de la Suisse à l'encontre de son collègue, le Général Khaled NEZZAR !

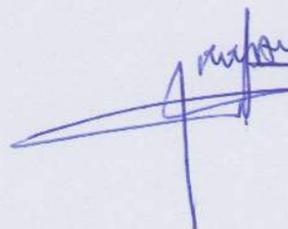
En définitive, comme l'avait annoncé le grand roi amazigh MASSINISSA, ça fait deux millénaires de cela : « **l'Afrique aux Africains** ». De ce fait, tous les pays d'Afrique du Nord et de Sahel sont appelés, plus que jamais, à unir tous leurs efforts et à user de toute leur influence pour obtenir la paix, combattre le fléau de terrorisme djihadiste et stopper les guerres civiles fratricides. Par conséquent et afin d'y arriver, il faudrait :

- Primo, arrêter de dérouler le tapis rouge aux responsables gouvernementales des Etats qui fomentent le terrorisme islamiste, en l'occurrence l'Algérie, et de couper toute relation diplomatique et économique avec eux ;
- Segundo, interpellier la Russie [9], qui voudrait s'investir en Afrique, afin de retirer ses milices mercenaires de Wargner du Mali (et de la Libye). Il serait inacceptable que certains de nos pays africains qui commencent à se libérer du néo-colonialisme français, tombent dans un nouveau néo-colonialisme russe, ou pire, se faire manipuler dans sa géostratégie militaire contre les Etats de l'Union Européenne qui soutiennent l'Ukraine, en leur ouvrant un nouveau front au sud ;
- et Tercio, éviter d'être complices d'un nouveau nettoyage ethnique et respecter les droits des peuples autochtones, à leur tête les «Africains Blancs ou métisses» que constituent les Touarègues et les Maures. Dans ce sens, il faudrait encourager, urgemment, les dirigeants militaires maliens des FAMa et les combattants Touarègues de la Coordination des Mouvements d'Azawad (CMA) ou du Cadre Stratégique Permanent (CSP) à s'asseoir de nouveau autour d'une table ronde où l'instauration d'un système territorial fédéral constituerait la meilleure option politique pour sauver le Mali et le Sahel.

Veillez agréer, Excellences, nos salutations les plus distinguées.

Rachid RAHA,

Président de l'Assemblée Mondiale Amazighe

  
Amazigh World Assembly  
ⵜⴰⵎⴻⵣⵉⵖⵜ ⵏ ⵓⵎⵎⴰⵣⵉⵖⵜ  
Assemblée Mondiale Amazighe  
Amazigh Wereld Assemblée

- Copie : - M. Moussa FAKI MAHAMAT, Président de la Commission de l'UNION AFRICAINE (AU)
- Dr. Omar Alieu TOURAY, Directeur-conseiller principal du Président de la Commission de la CEDEAO
  - M. Josep BORRELL, Haut-Représentant de l'UNION EUROPEENNE pour les Affaires Etrangères et la Politique de Sécurité
  - Mesdames et Messieurs Eurodéputées & eurodéputés du PARLEMENT EUROPEEN
  - M. Antonio GUTERRES, Secrétaire Général de l'ONU
  - M. Antony J. BLINKEN, Secrétaire d'Etat des USA

Notes :

- [1]- <http://amamazigh.org/2021/06/ni-serval-ni-barkhane-ni-takuda-ne-peuvent-securiser-le-sahel-les-seuls-a-le-concretiser-sur-le-terrain-ce-sont-les-touaregues/>
- [2]- [www.algeria-watch.org/fr/aw/gspc\\_etrange\\_histoire\\_intro.htm](http://www.algeria-watch.org/fr/aw/gspc_etrange_histoire_intro.htm)
- [3]- [www.jeuneafrique.com/Article/JA2703p010-013.xml0/](http://www.jeuneafrique.com/Article/JA2703p010-013.xml0/)
- [4]- [www.jeuneafrique.com/134517/politique/romano-prodi-sans-accord-avec-le-nord-il-n-y-aura-jamais-de-paix-au-mali/](http://www.jeuneafrique.com/134517/politique/romano-prodi-sans-accord-avec-le-nord-il-n-y-aura-jamais-de-paix-au-mali/)
- [5]- <https://fr.linkedin.com/pulse/lazawad-entre-droits-des-peuples-disposer-deux-memes-et-mimoun-charqi>
- [6]- [http://amamazigh.org/wp-content/uploads/2018/10/AMA\\_MANIFESTE-DE-TAMAZGHA\\_5-langues.pdf](http://amamazigh.org/wp-content/uploads/2018/10/AMA_MANIFESTE-DE-TAMAZGHA_5-langues.pdf)
- [7]- [www.esisc.org/publications/briefings/les-desaccords-internationaux-hypothequent-l'intervention-militaire-au-nord-mali](http://www.esisc.org/publications/briefings/les-desaccords-internationaux-hypothequent-l'intervention-militaire-au-nord-mali)
- [8]- [www.atalayar.com/fr/articulo/politique/algerie-france-sacrifie-moines-tibhirine-sur-l-autel-d-une-amitie-turbulente/20230831091855190198.html](http://www.atalayar.com/fr/articulo/politique/algerie-france-sacrifie-moines-tibhirine-sur-l-autel-d-une-amitie-turbulente/20230831091855190198.html)
- [9]- [www.afrik.com/mali-la-russie-accusee-de-declarer-la-guerre-aux-les-touaregs](http://www.afrik.com/mali-la-russie-accusee-de-declarer-la-guerre-aux-les-touaregs)



**ASSEMBLEE MONDIALE AMAZIGHE**

5 Rue Dakar Appt.7/ Rabat

GSM: 06 68 29 21 53

Web: [www.amamazigh.org](http://www.amamazigh.org)

Mail : [rachid.raha@gmail.com](mailto:rachid.raha@gmail.com)

Rabat, le 22 janvier 2024/ 9 ٢٢ ١١ ٢٥ 2974

Son Excellence M. Nasser BOURITA,  
Ministre des Affaires Étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains  
résidant à l'étranger du Royaume du Maroc,

Objet : félicitations pour l'élection du Maroc à la présidence du Conseil des Droits  
de l'Homme de l'ONU pour 2024/2974, les recommandations onusiennes du CERD  
et respect des droits des AMAZIGHS



Monsieur le Ministre,

Avant tout, nous tenons à vous exprimer nos profondes félicitations pour  
l'historique élection du Maroc à la présidence du Conseil des Droits de l'homme  
pour cette année 2024, coïncidant avec la nouvelle année amazighe, désormais  
officielle, de 2974.

Sachez bien que cette large victoire à la tête de ce très prestigieux organe des  
Nations Unies, en récoltant une trentaine de voix face au 17 votes en faveur de  
l'Afrique du Sud, ne voudrait exprimer, d'une aucune manière, que le Royaume  
du Maroc respecte les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits  
de l'homme du 10 décembre 1948, et encore moins, de la Déclaration des  
Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, adopté par l'Assemblée  
générale le 13 septembre 2007.

Laissez nous vous exprimer notre préoccupation dans le fait que cette opportune  
et salubre élection du Maroc à la tête de ce conseil onusien de protection et de  
promotion des **droits de l'Homme**, ne soit pas utilisée afin de blanchir l'état  
marocain des violations de celles-ci, sinon, nous souhaitons fort bien, qu'elle  
devrait être un nouveau départ pour armer notre pays d'une volonté irréversible

vers la consécration de l'**État de Droit**, de la consolidation de la **démocratie** et le respect des **droits de l'Homme**, dont les **droits des\_Amazighs**. Comme le souligne Sa Majesté Le Roi Mohamed VI, dans son message au symposium international organisé à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'adoption par l'Assemblée Générale des Nations Unies de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, organisé à Rabat par le Conseil national des Droits de l'Homme (CNDH), le 7 décembre dernier : *« Cette célébration constitue également un moment opportun pour dresser le bilan des réalisations en la matière, identifier les défaillances et les anomalies ayant entaché le processus de sauvegarde des acquis ainsi que les défis qui, à ce jour, empêchent la communauté internationale de promouvoir, d'une manière globale, les questions relatives aux droits de l'Homme. En effet, l'engagement du Royaume du Maroc en faveur de la promotion des droits de l'Homme au niveau national ne se limite pas à leur simple consécration constitutionnelle ; il devient également un pilier des politiques publiques et un paramètre essentiel à prendre en compte dans les choix stratégiques, aussi bien économiques, sociaux, culturels qu'environnementaux. »*.

Monsieur Le Ministre,

Je porte à votre connaissance que le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) des Nations Unies avait publié les observations finales concernant le rapport du Maroc valant dix-neuvième à vingt et unième rapports périodiques, le 8 décembre dernier, où il a examiné le rapport du Maroc à ses 3024<sup>e</sup> et 3026<sup>e</sup> séances, les 22 et 23 novembre, et ses 3043<sup>e</sup> et 3044<sup>e</sup> séances, les 5 et 6 décembre 2023, et où il a adopté les présentes observations finales en ce qui concerne la question des Amazighs et de leur langue. De ce fait, il recommandait à l'État marocain, par rapport à la diffusion d'information, de mettre ses rapports à la disposition du public dès leur soumission et de diffuser également les observations finales du Comité qui s'y rapportent auprès de tous les organes de l'État chargés de la mise en œuvre de CERD/C/MAR/CO/19-21 13 la Convention, y compris les régions, les préfectures, les provinces et les communes, ainsi que de les publier sur le site Web du Ministère des Affaires Étrangères, de la coopération africaine et des Marocains Résidant à l'étranger ou sur tout autre site Web accessible au public dans les langues officielles et les autres langues couramment utilisées, selon qu'il conviendra [1].

Je vous signale que, déjà plus de 2 mois se sont écoulés, et votre département ministériel n'a encore rien entrepris par rapport à ces importantes et nécessaires recommandations onusiennes, et dont nous sommes obligés de vous les rappeler :

**Par rapport au paragraphe des droits des AMAZIGHS :**

**Le Comité recommande à l'État partie de prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que les Amazighs puissent jouir pleinement de leurs droits dans des conditions d'égalité et sans discrimination, et lui recommande en particulier :**

**a) De prendre des mesures visant à collecter des données ventilées par sexe et par âge concernant la participation dans la vie politique et publique de membres des groupes ethniques, et d'intensifier les mesures pour accroître leur participation dans ces domaines, en particulier des femmes appartenant à ces groupes, notamment dans les postes de décision ;**

**b) De redoubler ses efforts visant à lutter contre la pauvreté qui affecte les Amazighs et garantir l'accès des Amazighs à l'emploi, à l'éducation et aux services de santé, sans discrimination ;**

**c) De protéger les Amazighs contre la dépossession de leurs terres et les déplacements forcés, en particulier les femmes soulaliyates ; restituer les terres confisquées ou convenir d'une compensation adéquate ; assurer aux victimes un accès effectif à la justice ; et mener des consultations effectives et utiles avec les Amazighs avant d'autoriser un quelconque projet de développement ou d'exploitation des ressources naturelles susceptible d'avoir des incidences sur leurs terres ;**

**d) De mener des enquêtes sur tous les cas d'usage excessif de la force par les représentants de la loi à l'égard des activistes, défenseurs de droits de l'homme et manifestants amazighs et veiller à ce que les responsables soient poursuivis et, s'ils sont reconnus coupables, fassent l'objet de sanctions appropriées, et que les victimes et leur famille obtiennent une réparation adéquate ;**

**e) De prendre des mesures visant à adopter une législation spécifique sur la promotion et protection des défenseurs des droits de l'homme, y compris ceux qui travaillent dans le domaine de la lutte contre la discrimination raciale et sur les droits des groupes les plus exposés à ce type de discrimination.**

Et quant au paragraphe concernant la LANGUE AMAZIGHE :

Le Comité recommande à l'État partie d'intensifier ses efforts visant à mettre en œuvre les dispositions constitutionnelles et la loi organique n° 26-16 relatives au caractère officiel de la langue amazighe, et lui recommande en particulier :

a) D'accroître l'enseignement de l'amazighe dans tous les niveaux éducatifs, y compris au niveau de l'enseignement préscolaire, et d'élargir le nombre d'enseignants dûment formés à l'enseignement de l'amazighe ;

b) D'augmenter la présence de la langue et la culture amazighes dans les médias audiovisuels ;

c) De réviser le cadre légal, notamment la loi n° 38-15 sur l'organisation judiciaire, à la lumière de la Constitution et la loi organique n° 26-16 qui font de l'arabe et de l'amazighe des langues officielles de l'État partie, afin que la langue amazighe soit utilisée au même titre que la langue arabe devant les tribunaux, y compris dans les plaidoyers et les jugements ;

d) De veiller à ce que les officiers d'état civil respectent pleinement les dispositions normatives relatives au droit de tout citoyen de choisir le prénom de son enfant et de l'enregistrer, y compris les prénoms amazighs ;

e) De redoubler d'efforts pour garantir l'utilisation effective de l'amazighe dans les documents officiels, tel que prévu dans la loi n° 26-16, et à cet égard, réviser la loi n° 04-20 relative à la Carte Nationale d'Identité Electronique qui n'as pas inclut une référence à l'emploi de la langue ni de l'alphabet amazighes parmi ses dispositions ni à la loi organique susmentionnée.

Deux mois et demi après la publication de ces devoirs du Maroc en ce qui concerne les droits de l'homme des Amazighs, nous sommes surpris et stupéfaits de voir que les autorités marocaines n'ont pris aucune mesure satisfaisante pour y répondre à ces pertinentes recommandations onusiennes.

Par exemple, le Ministère de l'Education Nationale compte recruter 51.903 nouveaux emplois pour la généralisation du préscolaire pour les enfants âgés de 4 à 5 ans, sans aucune mention à l'intégration de la langue amazighe, pièce maîtresse pour la réussite de ladite éducation préscolaire. En plus, ce ministère est noyé par des déclarations contradictoires, en ce qui concerne un chantier

gouvernemental le plus important et le plus prioritaire, à savoir la généralisation de l'enseignement de la langue amazighe au cycle primaire. Pour cela le comité du sixième rapport périodique du Pacte international relatif aux droits civils et politiques des Nations unies, du 1<sup>er</sup> décembre 2016, les avaient calculés autour de 100 000 professeurs, alors que lors d'une rencontre à la ville de Nador, en octobre de 2021, l'actuel ministre avait proposé juste 17.000 professeurs, à raison qu'un professeur couvre 8 classes ! En juin, il proposait de couvrir 50% en recrutant annuellement et seulement 400 ou 600 professeurs. Pour arriver à cet objectif, avec ces chiffres dérisoires, il nous faudrait attendre, au moins, deux décennies, pour concrétiser les 50% de la généralisation de l'amazighe au niveau des classes de primaire !!! [2].

Un autre exemple : voici le wali de Bank Al Maghreb, qui manifeste son mépris à l'amazighité et s'obstine dans son attitude de discrimination raciale, en continuant à violer catégoriquement l'article 5 de la constitution et l'article 22 de la loi organique N°16-26 en nous sortant un nouveau billet de 200 dirhams, après de celui de 100, sans aucune référence à la langue amazighe ni à sa graphie tfinagh [3].

Un troisième exemple, le Ministère de l'Intérieur a délivré pas moins de 1.139.206 passeports biométriques, pour l'année 2023. Seul handicap, absence totale de la deuxième langue officielle du pays. De même par rapport aux cartes d'identité nationale délivrées par la Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN) ! Et ces deux institutions, qui devront donner l'exemple en respectant la lettre constitutionnelle, ne manifestent, pour le moment, aucune volonté politique d'intégrer la langue amazighe au sein de ces importants documents officiels ni au sein de leurs moyens de transport, comme les véhicules de police, en continuant à violer l'article 5 de la loi suprême et les articles 21 et 28 la loi organique N°16-26 ! En plus, ce ministère, à travers son nouveau wali à la région de Souss Massa, vient de détruire tout un village de quelques 200 personnes, celui de pêcheurs à la localité de Tifnit, le 28 décembre dernier [4], et le village d'ImSouane le 18 janvier, en les rasant des cartes par les bulldozers...!

Monsieur Le Ministre,

Comme nous vous l'avons exprimé au début, nous sommes vraiment contents et honorés que notre pays, le Maroc, assure la présidence du Conseil onusien des Droits de l'homme pour cette année 2024/2974. Et en conséquence, nous

aimerions fort bien que vous armez d'une « volonté politique claire » en faveur de la protection et de la promotion des **droits de l'Homme**, par des actions nobles et des actes concrets.

Premièrement, pourquoi ne pas prendre d'urgentes et courageuses initiatives en faveur des droits de l'homme, comme la libération des jeunes détenus de « Amusu n Rif » (Hirak du Rif), afin d'envoyer de bons signes aux 30 pays qui ont confié leurs votes en faveur de notre pays, et y inclut même, aux 17 pays qui ont voté en faveur de l'élection du pays adverse de Nelson Mandela.

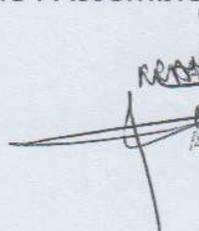
Deuxièmement, répondre positivement aux recommandations de respect des droits de l'homme abordées et discutées par le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) des Nations Unies au sein des observations finales valant dix-neuvième à vingt et unième rapports périodiques concernant le rapport du Maroc. Et plus spécialement **des droits de l'homme des Amazighs** afin de valoriser la culture, l'identité et la langue amazighes. Comme l'affirme Sa Majesté Le Roi Mohamed VI : *« Le monde a été confronté à plusieurs problématiques liées à l'universalité des droits humains, en particulier aux diverses prises de positions sur les particularités et la culture de chaque pays. Les avis et les discussions engagées à l'international ont conclu à la nécessité de valoriser la variété des cultures en tant que droit de tout être humain, puisque les spécificités n'empêchent pas la pleine jouissance des droits fondamentaux. »*. Et à la suite de la reconnaissance du nouvel an amazigh, le 3 mai dernier, il avait mis l'accent sur la place de : *« l'Amazigh en tant que composante essentielle de l'identité marocaine authentique, riche par la pluralité de ses affluents, et patrimoine commun à tous les Marocains sans exception »*.

Troisièmement, diffuser les observations finales du CERD, au sein des organes, institutions et départements ministériels de l'Etat, y inclus les régions, les préfectures, les provinces et les communes, et de les publier, le plutôt possible, sur le site Web du votre ministère.

En vous souhaitant bonne et prospère année amazighe 2974, veuillez agréer, Monsieur Le ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

**Rachid RAHA**

**Président de l'Assemblée Mondiale Amazighe**

  
Amazigh World Assembly  
ⵜⴰⵎⴻⵣⵉⵖⵜ ⵏ ⵓⵎⴻⵣⵉⵖⵜ  
Assemblée Mondiale Amazighe  
Amazigh Wereld Assemblée

COPIE à :

- Sa Majesté Le Roi MOHAMED VI, Palais Royal du Rabat
- Monsieur Aziz AKHENNOUCH, Chef du Gouvernement du Royaume du Maroc
- Monsieur Omar ZNIBER, Ambassadeur Représentant Permanent du Royaume du Maroc à Genève
- Monsieur Volker TÜRK, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme à Genève
- Monsieur Omar Hilale, Représentant Permanent du Maroc auprès des Nations Unies à New York
- Madame Audrey AZOULAY, Secrétaire Générale de l'UNESCO à Paris
- Ministre de la Justice
- Ministre de l'Intérieur
- Directeur général de la Sûreté Nationale (DGSN)
- Ministre de la Culture, de la Jeunesse et de la Communication
- Ministre de l'Education nationale, du Préscolaire et des Sports
- Madame *Nathalie FUSTIER*, Coordinatrice résidente des Nations Unies au Maroc
- Madame Patricia Pilar LLOMBART CUSSAC, Ambassadeur et Chef de la Délégation de la Commission Européenne au Maroc & Eurodéputé-e-s
- Monsieur Puneet TALWAR, Ambassadeur des USA au Maroc
- Mesdames et Messieurs Ambassadeurs des pays : Allemagne, Espagne, Portugal, France, Angleterre, Belgique, Pays-Bas, Italie, Suisse, Danemark, Norvège, Suède, Finlande, Pologne, Chine, Turquie...

NOTES :

[1]-

[https://tbinternet.ohchr.org/\\_layouts/15/treatybodyexternal/TBSearch.aspx?Lang=en&TreatyID=6&CountryID=117](https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/TBSearch.aspx?Lang=en&TreatyID=6&CountryID=117)

[2]- <https://amadalamazigh.press.ma/fr/generalisation-de-la-langue-amazighe-lassemblee-mondiale-amazighe-proteste-contre-la-politique-discriminatoire-du-ministre-chakib-benmoussa/>

[3]- <https://www.h24info.ma/absence-de-lamazighe-dans-les-nouveaux-billets-de-bam-la-justice-bientot-saisie/>

[4]- <https://www.lejardinauxetoiles.net/post/la-destruction-du-village-de-p%C3%A0cheurs-de-tifnit-ressentie-comme-une-tr%C3%A8s-profonde-blessure>